

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers : L'an deux mil vingt-deux le 7 décembre à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de CHERY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Damien PRELY, Maire.

en exercice : 9
présents : 6
votants : 8

Date de la convocation : 28 novembre 2022

Présents : Monsieur Damien PRELY, Monsieur Alain LE BLEVEC, Monsieur Dominique LACOFFRETTE, Madame Béatrice DAVOUST, Madame Aurélie CHABROUX, et Monsieur Cédric CHABROUX

Pouvoirs : Monsieur Erwan LE BLEVEC à Monsieur Alain LE BLEVEC, Madame Ingrid MAGNARD à Monsieur CHABROUX Cédric

Absents-excusés : Monsieur Cédric PATRIGEON

Monsieur Cédric CHABROUX a été désigné secrétaire de séance.

38/ ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS – ANNÉE 2023

Monsieur le Maire présente les demandes de subvention qui ont été réceptionnées à ce jour :

- AFM Téléthon

Le Conseil doit délibérer sur l'attribution et le montant de la subvention octroyée à l'association.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De verser 50 euros à l'AFM
- **Dit** que la dépense sera inscrite au Budget 2023

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire, Damien PRELY

Le Secrétaire de Séance, Cédric CHABROUX



Acte publié le : 14/12/2022

Mode de publication : Site Internet www.cheryenberry.fr

Transmis au contrôle de légalité le : 14/12/2022